Elaboration de la future stratégie française sur l’énergie et le climat

**Qui êtes-vous ?**

Je suis Laurent Michel, directeur général de l'énergie et du climat au ministère de la Transition écologique.

**La Stratégie française pour l'énergie et le climat c’est quoi ?**

La Stratégie française pour l'énergie et le climat, c'est l'ensemble de nos politiques pour adresser les questions d'énergie et de climat, en particulier réduire à court terme nos émissions de gaz à effet de serre et atteindre la neutralité carbone à horizon 2050.

Ça va se composer d'une loi dite "loi de programmation énergie-climat" qui doit être adoptée avant juillet 2023 et qui sera suivie de programmations opérationnelles : la Programmation pluriannuelle de l'énergie, la Stratégie nationale bas-carbone et le Plan national d'adaptation au changement climatique qui déclinent la loi en actions et orientations concrètes, et qui sont adoptées juste après, dans un délai d'un an.

**Quels sont les grands enjeux de la future Stratégie française énergie climat ?**

Le premier enjeu, c'est qu'on a une urgence climatique.

Il faut accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Ça se traduit en particulier par une volonté européenne qu'on appelle l'objectif 2030 de -55 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre, c'est un objectif renforcé et il va falloir le prendre en compte dans nos nouveaux objectifs et actions qui vont devoir être renforcés.

Pour y arriver, il y a des tas d'enjeux.

Il y a, par exemple, l'intégration des actions territoriales, qu'est-ce qu'elles apportent à ces politiques ?

Mais c'est aussi un certain nombre d'enjeux sectoriels, il va falloir qu'on se penche sur divers vecteurs énergétiques, quelle est la place de l'électricité, la place du gaz, l'avenir des carburants routiers et des infrastructures qui vont avec ?

C'est aussi des feuilles de route sectorielles à prendre en compte et aussi des examens des gros enjeux sur quelles sont nos ressources, par exemple, avons-nous des ressources en biomasse pour faire un certain nombre d'énergies renouvelables ?

On aura aussi probablement à regarder les questions d'accompagnement de cette transition c'est encore plus prégnant quand la transition s'accélère.

Accompagnement des entreprises, des ménages, des territoires.

Et enfin, le climat futur, aujourd'hui, le climat change beaucoup et il influe lui-même sur ces politiques de consommation, d'aménagement du territoire, de production d'énergie, de gestion de la forêt qui est fondamentale dans le changement climatique.

Le climat futur est donc un des gros enjeux que l'on posera en entrée de ces travaux.

**Quel est son calendrier d’élaboration ?**

L'élaboration commence dès maintenant pour aboutir au vote de la loi en juillet 2023.

Une première phase d'élaboration de scénarios, d'examens et de concertations avec les acteurs sur divers sujets techniques, sectoriels ou transversaux.

Et aussi, une première phase de consultation du public.

À partir de juin 2022, on passe dans une phase de convergence, on élabore les grandes options du projet de loi que le gouvernement présente ensuite au Parlement et qui sera discuté le premier semestre 2023 pour aboutir à la loi de programmation énergie-climat en juillet 2023.

Ensuite, les travaux continueront avec l'élaboration, sur une durée d'un an, à peu près, de la Programmation pluriannuelle de l'énergie, de la Stratégie nationale bas-carbone et du Plan national d'adaptation au changement climatique, qui eux déclinent, de manière opérationnelle, les orientations de la loi avec, tout au long, des diverses étapes de concertation avec le public.

**Qui sera associé au processus ?**

C'est le ministère de la Transition écologique qui est en charge de coordonner l'ensemble des travaux au sein de l'État.

Mais évidemment, il ne le fait pas seul.

C'est pour ça que seront associées à ces travaux l'ensemble des parties prenantes : le monde des entreprises, agricoles, industrielles, de service, les collectivités locales car l'action locale est importante, mais aussi des associations spécialisées en environnement ou généralistes, les syndicats de salariés, et ceci au travers d'ateliers où évidemment, diverses parties prenantes parfois plus centrées sur un sujet participeront.